

QUESTION ÉCRITE E-3432/04  
posée par Brice Hortefeux (PPE-DE)  
à la Commission

Objet: Mesures antidumping

Un de mes administrés, qui est distributeur exclusif sur le marché français de poêles à bois en fonte émaillée (Vermont Casting) provenant des États-Unis, m'a alerté à propos de la mise en place de droits de douane supplémentaires sur certains produits originaires des États-Unis.

Afin de minimiser l'impact de l'amendement Byrd, la Commission européenne aurait décidé d'augmenter les droits de douane de 5% à partir du 1er mars 2004, puis de 1% par mois durant un an, ce qui reviendrait à +17%, par rapport aux 2,7% payés précédemment.

Cette activité représente une part importante du chiffre d'affaires de la PME en question et de toute évidence, un surcoût de cette taille risque fort de rendre ses produits invendables et, à moyen terme, de l'obliger à se restructurer en procédant à des licenciements.

Dans ce contexte, la Commission pourrait-elle nous préciser le calendrier ainsi que la durée probables de ces sanctions ?